

PROCES-VERBAL de la séance du 15 juin 2015

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

Monsieur le Président annonce que le bureau a reçu deux postulats et les ajoute à l'ordre du jour. Il lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 66 membres sont présents sur 91 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Nous rendons hommage ce soir à notre municipal Monsieur Gérald Petit, décédé le 15 mai 2015. Monsieur Petit était toujours dévoué et disponible pour sa commune. Le Conseil général témoigne une profonde sympathie pour les membres de sa famille. Monsieur le Président demande une minute de silence en sa mémoire.

Il y a une pensée particulière pour l'ancien président Monsieur Vincent Bolay, atteint dans sa santé et qui lutte contre la maladie.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014 est accepté à la quasi-unanimité, 2 abstentions.

Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de cinq personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Andrea	DONELLI
Madame	Béatrice	MAEDER
Madame	Coralie	MAGNI-SPECK
Madame	Rosa-Lina	NICOD
Monsieur	Vincent	NICOD

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau n'a reçu aucune correspondance.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer rend hommage à feu Monsieur Gérard Petit, municipal à Lully pendant 17 ans et annonce des élections complémentaires le 6 septembre 2015.

La commune de Lully a répondu à l'ETAT concernant l'inventaire des terrains à bâtir et a reçu, en réponse, que Lully dépasse le potentiel du terrain à bâtir selon les normes imposées par la nouvelle loi votée par le peuple suisse mais il n'y a pas raison de s'inquiéter pour l'instant. La commune a des possibilités de négocier avec l'ETAT et attend une réponse pour augmenter le coefficient, grâce aux transports publics.

Elections réglementaires

Selon l'article 8 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1^{er} juillet :

- son président
- son vice-président
- deux scrutateurs et deux suppléants

Election à la présidence

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président laisse sa place au vice-président, Monsieur Vincent Chabloz. Monsieur Fabien Coucet est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2016.

Monsieur Chabloz demande s'il y a d'autres propositions pour la présidence. Il n'y en a pas.

Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.

Election à la vice-présidence

Monsieur Vincent Chabloz est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2016. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu vice-président du Conseil Général de Lully.

Election des scrutateurs

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Madame Mireille Schmid et Monsieur Olivier Cretegy. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Mireille SCHMID sont tacitement élus scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs suppléants.

Election à la Commission de Gestion

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Madame Geneviève BERCLAZ, rapporteuse, se retire.

Pour 2015-2016 :

Monsieur Eric ABETEL devient rapporteur.

Monsieur Philippe Steiner reste membre et Madame Antoinette Gfeller devient membre.

Monsieur Marc Prior, 2^{ème} suppléant pour 2014-2015, a quitté la commune. Il faut donc procéder à l'élection de deux membres suppléants à la Commission de Gestion et Monsieur le Président attend des propositions de candidature.

Monsieur Marc Genton se propose pour la commission.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Monsieur Marc GENTON est élu 1^{er} suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Pour l'élection du 2^{ème} suppléant, Monsieur Philippe Hartmann propose Monsieur Alain Christen. Il accepte.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Monsieur Alain CHRISTEN est élu 2^{ème} suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Adoption des comptes communaux 2014

Monsieur Fabien Coucet rappelle à l'assemblée la présence de Madame Agnès Haar, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2014.

Madame Marlise Holzer présente les comptes 2014 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion, reçu par tous les conseillers, est lu par Madame Geneviève Berclaz.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2014 ainsi que le bilan au 31 décembre 2014.

Personne ne prend la parole.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Les comptes 2014 et le bilan au 31 décembre 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Coucet ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014, à l'unanimité.

Rapport d'activité 2014

Le syndic, Madame Marlise Holzer présente le rapport.

Monsieur le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Madame Marianne Gfeller demande le nombre de tonnes des ordures ménagères à la voirie.

Monsieur Raphaël Coucet répond que l'on voit une évolution importante dans le tri des déchets. En 2013, il y avait 73 tonnes, en diminution par rapport à 2010 avec 135 tonnes.

Préavis municipal No 01/2015 : Travaux de rénovation de la grande salle (Maison de commune), demande de crédit extrabudgétaire de Frs. 198'000.00

Monsieur Alain Strauss présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Pierre-Maurice Blanc.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Monsieur Christophe Gachnang remarque que les éléments utilisés sont fragiles et qu'il faudrait faire attention au stockage des tables près des fenêtres.

Monsieur Strauss répond que ce sont des éléments composés et qu'on sera vigilant.

Madame Sandra Gaiddon demande la fréquence de la location actuelle et si le prix de la location sera augmenté par la suite?

Madame Marlise Holzer estime que la salle est louée environs 120 fois par année. La municipalité n'a pas encore pris de décision concernant la location de la nouvelle salle.

Madame Annia Haselbach, musicienne, désire un rideau pour séparer la salle et la cuisine.

Monsieur Pierre-Maurice Blanc rappelle que la commission avait relevé ce point en demandant un store.

Monsieur Alain Strauss dit qu'il y aura un parquet jusqu'à la limite de la cuisine.

Monsieur Laurent Schutzle, musicien, suggère qu'on s'occupe en premier de l'acoustique et, en deuxième temps, de la cuisine et il demande si la cuisine est utilisée par les locataires de la salle?

Monsieur Strauss répond que l'on utilise la cuisine environs 30-40 fois dans l'année et que le préavis ne sépare pas la cuisine et la salle. C'est nécessaire de refaire le carrelage et d'avoir du matériel adéquat.

Madame la Syndic dit que la Municipalité a déjà mis au budget SFR. 200'000.00 pour cette rénovation.

Madame Agnès Harr confirme que les finances dans la commune sont bonnes.

Monsieur Olivier Virnot demande comment on arrive ce chiffre élevé? Il estime que l'on pourrait baisser les dépenses d'environ 25%.

Madame Harr répond que la commune a les moyens et un compte a été crée en 2012 pour cette rénovation.

Monsieur Alain Strauss montre à l'assemblée une projection du décompte détaillé. C'est une succession de petits chiffres qui s'additionnent.

Madame Marianne Gfeller estime que l'acoustique est le plus important et demande de faire le strict minimum dans la cuisine.

Monsieur Strauss répond que ce ne sera pas une cuisine professionnelle. On a fait des choix pratiques.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si le parquet sera massif?

Monsieur Strauss répond que oui.

Monsieur Weber remarque que la salle est très sollicitée et que c'est la deuxième fois que l'assemblée discute ce même préavis. Il estime que les conseillers sont en mesure de prendre une décision positive.

Monsieur Ove Lilljequist dit qu'il manque un système de sonorisation de qualité dans le local.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2015 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 15 juin 2015,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2015,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la grande salle décrits dans ledit préavis;
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 198'000.00 ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de 198'000.00 par un prélèvement au fonds de réserve pour les bâtiments (compte 9282.13)..

Accepté à la majorité, 8 contre, 9 abstentions.

Motion pour une prise en charge collective des trajets liés aux activités scolaires hors du Collège de Lully (Établissement primaire de Morges Ouest)

Madame Sandra Rodrigues de la Rubia lit le texte de la motion qu'elle a cosigné avec Madame Saskia Muskens Schutzle.

Madame Marlise Holzer dit que la Municipalité étudiera le postulat et ensuite donnera une réponse.

Madame Coralie Magni demande le délai pour la réponse?

Madame Holzer répond que ce sera à la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Jean-Pierre Weber dit qu'il faut être conscient que c'est un coût conséquent à long terme.

Madame Geneviève Berclaz dit que les mamans qui travaillent contribuent au budget communal par les impôts.

Madame Marianne Gfeller dit que du point de vue écologique, un bus aurait du bon sens et augmenterait la sécurité pour les enfants.

Madame Viviane Rondot demande pourquoi le trajet à pied avec la maîtresse ne fonctionne plus?

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Un conseiller s'oppose au vote à main levée. Néanmoins, par le règlement de la commune, il faudrait l'opposition d'un cinquième des conseillers pour procéder au vote secret.

Le Conseil passe au vote pour que la Municipalité étudie la motion pour une prise en charge collective des trajets liés aux activités scolaires hors du Collège de Lully.

Accepté à une faible majorité: 17 contre, 11 abstentions

Motion sur la création d'une unité d'accueil parascolaire à Lully.

Les signataires proposent les locaux actuels de la cantine scolaire et disent qu'un groupe de volontaires se tiendrait à disposition pour fournir un appui dans le cadre de ce projet.

Madame Saskia Muskens lit le texte de la motion qu'elle a cosigné avec Madame Sandra Rodrigues de la Rubia.

Elle précise que les auteurs du postulat ont procédé à un sondage au Collège de Lully avec l'accord de Monsieur Pierre-Alain Corday, directeur de l'Établissement primaire de Morges Ouest.

Madame Maryline Thorin lit la liste des besoins des parents. Sur 91 questionnaires distribués, 60 ont été retournés. 63% ont indiqué un besoin d'accueil. Les 37% qui ont répondu en négatif ont souvent donné comme raison que l'enfant allait quitter l'établissement pour aller au Collège de la Burtignière.

Les moments avec la plus forte demande sont 7h30 et 15h40.

Madame la Syndic dit que la Municipalité étudiera le postulat et établira un rapport. La Municipalité doit en discuter avec le Canton.

Madame Muskens rappelle que les parents participeraient au coût.

Madame Geneviève Berclaz demande comment fonctionnent les acteurs? Quel est le rôle de la commune?

Madame Marlise Holzer dit que la commune met à disposition le bâtiment qui est loué par l'ASIME. Actuellement, il n'y a pas de loi concernant le parascolaire. En 2012, la commune a fait un premier pas en ouvrant la cantine scolaire. Il faudrait des directives du Canton concernant la nouvelle loi pour le parascolaire.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si d'autres communes sont prêtes à construire les unités d'accueil?

Madame Holzer répond que cela commence, suivant leurs possibilités. Tolochenaz vient d'ouvrir 24 places. Le terrain parascolaire est encore peu connu.

Madame Coralie Magni dit que Morges, Denens et Tolochenaz ont déjà une structure. Les parents sont soucieux. Lully a des locaux et il y a une vraie demande.

Monsieur Frédéric Gaiddon, n'ayant pas besoin de cette structure, voudrait que ses impôts servent pour les autres.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Ce n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour que la Municipalité étudie la motion pour la création d'une unité d'accueil parascolaire à Lully.

Accepté à la majorité, 6 contre, 9 abstentions

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Nicolas Gfeller demande si l'on peut mettre au refuge la vaisselle de la salle communale? Il demande aussi pourquoi la commune a gardé le four à pizza si l'on ne peut pas l'utiliser?

Monsieur Alain Strauss répond qu'il n'y a pas de lave-vaisselle au refuge mais que ce pourrait être une possibilité. En ce qui concerne le four à pizza: à l'époque, il y avait des personnes connaissant son fonctionnement. Actuellement, il faudrait former un comité de responsables dans les règles d'art et désigner une personne qui prendrait la responsabilité.

Madame Sandra Gaiddon tient à féliciter l'organisation du Bal des Pompiers.

Madame Marlise Holzer rappelle qu'il y aura des élections en 2016 pour la nouvelle législature. Après 18 ans au service de la commune, elle annonce qu'elle ne se présentera pas pour renouveler son mandat.

Monsieur Alain Strauss, municipal pendant deux législatures et demi, annonce également qu'il ne se présentera pas pour renouveler son mandat.

Monsieur Olivier Pasche rappelle les prochaines activités de la Société de Développement de Lully.

Madame Saskia Muskens demande qui organise le Pédibus?

Madame Marlise Holzer répond que ce sont les parents.

Madame Edith Chabloz dit que les toilettes publiques sont peu pratiques et voudrait un crochet pour les affaires personnelles.

Monsieur Alain Strauss répond que refaire les toilettes est en étude. Il dit que les toilettes en haut de l'escalier dans le bâtiment communal sont ouvertes tous les jours.

Monsieur Jean-Pierre Weber a lu dans la feuille officielle un projet d'immeuble à Lully.

Madame Marlise Holzer confirme que la municipalité a l'intention de construire une habitation et est en négociation avec la société coopérative « Cité des Philosophes » à Morges. En louant le terrain, la coopérative pourrait proposer un immeuble proposant dix appartements, dont quatre de deux pièces et demie, quatre de trois pièces et demie et deux de quatre pièces et demie avec des loyers raisonnables. La municipalité organisera une séance d'information.

Monsieur Weber demande si l'on supprimerait la place de jeux?

Madame Holzer répond oui et rappelle qu'il y a deux places de jeux au village.

Monsieur Olivier Pasche demande des nouvelles pour l'éclairage public.

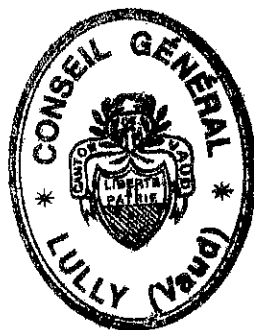
Madame Holzer répond qu'on a fait des demandes d'offre et ce sera présenté au Conseil dans le budget 2016.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h50. Monsieur Fabien Coucet remercie la Municipalité et clôt la séance en invitant l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

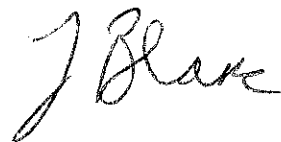
Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 18 octobre 2015

Les scrutateurs :



Claude PRIOR



Mireille SCHMID